

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2175

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de la commune d'Oullins, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité sont menées telles que :

- des petits travaux pour l'adaptation des espaces publics des quartiers du Golf et de la Saulaie,
- la sécurisation des accès aux immeubles de l'Opac du Rhône dans le quartier de la Saulaie,
- la remise en état de 20 logements de l'Opac du Rhône,
- la construction d'abris conteneurs et pose de bornes pompiers pour le patrimoine d'HMF au Golf, etc.

La précédente convention-cadre 2000-2002 approuvée par le Conseil le 30 octobre 2000 et son avenant approuvé par le Bureau le 17 novembre 2003 ont fait l'objet d'un bilan et la nouvelle convention-cadre triennale 2004-2006 est actuellement en cours de rédaction, avec la participation des différents partenaires.

D'ores et déjà, les partenaires (la communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la région Rhône-Alpes, la commune d'Oullins, l'Opac du Rhône, la SA HLM HMF) se sont accordés sur les objectifs pour les années 2004, 2005 et 2006. Ainsi, la convention prévoit l'amélioration du cadre de vie et sa pérennisation, en veillant en particulier à l'articulation dispositifs politique de la ville-droit commun, au renforcement de la cohésion sociale, à l'amélioration de la qualité des services rendus qui s'appuiera notamment sur un rapprochement des relations institutions-habitants, à des actions de sensibilisation à l'environnement, etc.

La programmation de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004 de la commune d'Oullins s'inscrit dans cette convention-cadre.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 414 355 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 74 587 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent projet de délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Où sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune d'Oullins pour l'année 2004 tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur totale de 74 587 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 480, 657 340, 657 370, 657 570 et 657 540 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,